

Image not found or type unknown



Rappel a la loi penale

Par **kaplan 75**, le **24/08/2019** à **10:04**

Bonjour , j'ai eu un rappel a la loi en Aout 2019 avec la condition que je ne commette pas d'autres infractions , hors en Juin 2019 j'avais eu un accident avec alcool seul et sans gravité , j'attends d'ailleurs tjrs d'etre entenduc'était donc une infraction anterieure au rappel a la loiest ce que le procureur peut le retenir contre moi et me reprocher de n'avoir pas respecter les conditions ? Merci